Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_131_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Salle du Conseil de la Mairie de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
28 OCTOBRE 2026

DATE DE PUBLICATION :
6 NOVEMBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 35

Étaient Présents :
Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Eric BLANCHO, - M. Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - M. Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Julien CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme Lauriane DEGRES, - Mme Annie DRENO, - M. Samuel FERET, - M. Patrick GERAUD, - M. Sylvain GUEDAS, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - M. Denis LE RALLE, - M. Didier LOYER, - M. Bernard MONTI, - Mme Sylvie NEVES, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

Étaient Absents Excusés:
Mme Audrey BERTET, - M. Julien DEMETTRE, - M. Pierre-Yves LE JALLE

Mme Aurore CELARD donne pouvoir à M. Noël PAUL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
M. Dominique FILLOUX donne pouvoir à Mme Annick ADVENARD
Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS donne pouvoir à M. Jean-Marie COLOMBEL
M. Eric ROZE donne pouvoir à M. Jérôme BLINO

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Didier LOYER a été élu Secrétaire

DÉLIBÉRATION N°131 2026 - ADMINISTRATION GENERALE - LIEUX DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président rappelle que par délibération n°35-2026 du 10 mars 2026, le Conseil Communautaire a approuvé que les réunions du Conseil Communautaire se tiennent dans une des salles de la liste suivante :

- Commune d'Ambon : Espace du Lenn – Rue du Lenn
- Commune d'Ambon : Mairie – 1 Rue Pré Demoiselle
- Commune d'Arzal : Complexe Michel Le Chesne – Rue du Stade
- Commune d'Arzal : Village Vacances Arzal – Le Barrage
- Commune de Billiers : Salle Communale – Bréhondec
- Commune de Damgan : Office de Tourisme – Place Alexandre Tiffoche
- Commune de Damgan : Maison des Damganais – Rue du Champ Creiss
- Commune de La Roche-Bernard : Salle Richelieu – 5 Chemin du Pâtis
- Commune de Le Guerno : Salle Polyvalente – Rue du Stade
- Commune de Marzan : Médiathèque – Rue de la Gare
- Commune de Muzillac : Mairie – Allée Raymond Le Duigou
- Commune de Muzillac : Vieux-Couvent – Allée Raymond Le Duigou
- Commune de Nivillac : Mairie – 3 Rue Joseph Dano
- Commune de Nivillac : Centre Culturel Le Forum – 1 Place du Brigadier Eric Marot

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20261103-DELIB_131_2026-DE

- Commune de Noyal-Muzillac : Mairie – Place de la Mairie
- Commune de Noyal-Muzillac : Salle des Fêtes de la Michochêne – Rue du Stade
- Commune de Péaule : Complexe Joseph Deux – Route de Redon
- Commune de Saint-Dolay : Salle polyvalente – Place de l'Église

Le Président propose que soit ajouté à cette liste la salle suivante :

- Commune d'Arzal : Salle La Forge – Rue des Pâlis

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** que les réunions du Conseil Communautaire se tiennent dans une des salles de la liste suivante :
  - Commune d'Ambon : Espace du Lenn – Rue du Lenn
  - Commune d'Ambon : Mairie – 1 Rue Pré Demoiselle
  - Commune d'Arzal : Complexe Michel Le Chesne – Rue du Stade
  - Commune d'Arzal : Village Vacances Arzal – Le Barrage
  - Commune d'Arzal : La Forge – Rue des Pâlis
  - Commune de Billiers : Salle Communale – Bréhondec
  - Commune de Damgan : Office de Tourisme – Place Alexandre Tiffoche
  - Commune de Damgan : Maison des Damganais – Rue du Champ Creiss
  - Commune de La Roche-Bernard : Salle Richelieu – 5 Chemin du Pâtis
  - Commune de Le Guerno : Salle Polyvalente – Rue du Stade
  - Commune de Marzan : Médiathèque – Rue de la Gare
  - Commune de Muzillac : Mairie – Allée Raymond Le Duigou
  - Commune de Muzillac : Vieux-Couvent – Allée Raymond Le Duigou
  - Commune de Nivillac : Mairie – 3 Rue Joseph Dano
  - Commune de Nivillac : Centre Culturel Le Forum – 1 Place du Brigadier Eric Marot
  - Commune de Noyal-Muzillac : Mairie – Place de la Mairie
  - Commune de Noyal-Muzillac : Salle des Fêtes de la Michochêne – Rue du Stade
  - Commune de Péaule : Complexe Joseph Deux – Route de Redon
  - Commune de Saint-Dolay : Salle polyvalente – Place de l'Église
- **DE DECIDER** que pour chaque séance, le Président arrêt le lieu de réunion parmi les lieux de la liste ci-dessus. Le lieu retenu est mentionné de manière précise dans la convocation.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/11/2026
Le Président,

